

« J'ai deux oncles qui existent encore, neveux d'Antoine-Laurent et élevés par ses soins : Pierre-Laurent de Jussieu qui a été Maître des requêtes au Conseil d'État, secrétaire-général de la préfecture de la Seine et député de Paris ; Alexis de Jussieu qui a été aussi Maître des requêtes, préfet de cinq départements et directeur de la police générale du royaume. Les archives des ministères comme celles du Conseil d'État, comme celles de la Chancellerie de la Légion-d'Honneur les ont toujours appelés *de Jussieu*.

« Alexis de Jussieu avait été nommé, en mars 1839, préfet du Rhône, mais un changement de cabinet l'empêcha de prendre possession. L'ordonnance royale écrivait également *de Jussieu*.

« Moi-même, dans les fonctions plus modestes que j'ai remplies jusqu'à ce jour, je suis nommé officiellement *de Jussieu*, tant au ministère de l'Instruction publique qu'au ministère de l'Intérieur et dans les préfectures de la Loire et de la Charente.

« Il est vrai que ce n'est pas l'illustration scientifique qui a pu nous attribuer légalement la particule, elle la supprime plutôt. Elle ne dit guère les de Buffon, les de Jussieu. Elle dit plus volontiers les Buffon, les Jussieu. Mais peut-être verrez-vous, Monsieur le Président, une justification suffisante de notre droit à cet égard, dans un autre ordre de faits qui ont aussi leur authenticité.

« Laurent de Jussieu, mon trisaïeul, père des trois premiers académiciens, eut à faire ses preuves de noblesse et fut maintenu dans sa qualité de gentilhomme. Son nom fut, en conséquence, enregistré, ainsi que ses armoiries, dans le grand armorial général manuscrit de d'Hozier, conservé à la bibliothèque impériale de Paris. Il y figure dans la première catégorie qui est celle des familles pour lesquelles il n'y a eu ni à contester ni à suppléer. Je trouve, au milieu d'anciens papiers de famille, un certificat que je vous transmets en expédition authentique. Il a été délivré, en 1782, par des gentilshommes bien connus de notre cité, M. le marquis d'Albon, M. Lacroix de Laval, M. Rambaud, lieutenant en la sénéchaussée et présidial, chargé de convoquer annuellement la noblesse. Ce certificat constate que demoiselle Henriette de Jussieu, désirant être reçue, en 1762,